



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 06 MARS 2024

Délégués en exercice :	22	Délégués présents :	18
Délégués Excusés :	3	dont Pouvoir :	3
Délégués absents :	1	Votants :	21

Date convocation : 29 février 2024

Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de mars, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 29 février 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY – Paul CARRERE (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Anaïs CADIS – Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM -Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) – Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Absents avant donné pouvoir :

Yannick VILLATORO pouvoir à Paul CARRERE
Claude LABORDE pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON pouvoir à Hélène COUSSEAU

Absent : Luc Scognamiglio

Rapporteur : Roxanne OLIVIER

N° 37/2024

Objet : Programme Ecodestination – Année 2024

Madame Roxanne OLIVIER expose que le Parc naturel régional des Landes de Gascogne anime et met en œuvre le projet collectif Ecodestination depuis 2016, suite à l'appel à projet « NOTT » (nouvelle organisation touristique des territoires,



anciennement « structuration touristique des territoires »), lancé par le Conseil régional et depuis octobre 2023, au nouvel appel projet régional ACTT « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ».

Dans le cadre du nouvel appel à projet ACTT, le projet Ecodestination est bâti sur 3 orientations stratégiques communes et partagées sur l'ensemble de son territoire, à savoir :

- 1) Générer une valeur ajoutée pour l'offre touristique locale au sein des destinations du territoire et permettre aux acteurs de faire face aux transformations du tourisme
- 2) Faire émerger une Destination pour tous
- 3) Avec des habitants, des prestataires et des visiteurs engagés.

L'appel à projet régional ACTT se construit autour de 3 axes :

- 1) Soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable
- 2) Favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- 3) Développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme

Le projet 2024 s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2016.

A ce titre, le PNR en collaboration avec les Offices de Tourisme du territoire :

- 1) Accompagne individuellement et collectivement les prestataires touristiques et les Offices de tourisme à la transition environnementale
- 2) Met en réseau les acteurs autour d'actions de professionnalisation au titre du réseau « le cercle des Imaginaterres »
- 3) Valorise les offres d'escapades du réseau des Imaginaterres

La Communauté de Communes du Pays Morcenais contribue à l'élaboration et au suivi du projet en participant au Comité de Pilotage de l'écodestination, et au travers de l'action de son Office de Tourisme du Pays Morcenais qui participe activement au Comité technique et aux groupes de travail thématiques.

Le dernier Comité du projet Ecodestination du 15 février 2024 a présenté les orientations stratégiques ainsi que des projections financières traduisant cette ambition et mobilisant les EPCI sur une enveloppe financière de 4 500 à 6000 € pour mettre en œuvre le programme Ecodestination de 2024 (pour un budget d'actions d'environ 98 000 €/an).

Ce projet de programme collectif et de plan de financement 2024 seront précisés et validés lors d'un prochain comité technique. Les conventions reprendront les modalités de partenariat et les contributions financières de chacun.

Après débats,

Le Conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région et les 9 territoires de l'Ecodestination pour 3 ans,



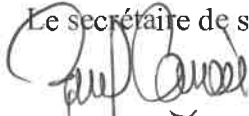
DIT que la convention précise les objectifs et les modalités de soutien de la Région

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Parc qui encadre les objectifs et la participation financière par la Communauté de Communes du Pays Morcenais pour l'année 2024.

Morcenx-la-Nouvelle, le 06 mars 2024

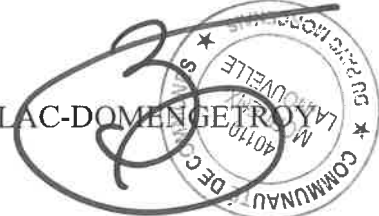
Le Président

Le secrétaire de séance



Paul CARRERE

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 040-244000691-20240306-2024DELIB37-DE

